AUSSONNE
Commune hors du Commun.

COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 37/2018
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 24 Votants : 28 Procurations : 04

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 12 JUIN 2018

Affiché le : 07 JUIN 2018

L'An deux mille dix-huit, le trente et un mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 24 Mai 2018.

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, LLOUBERES, BEUILLE, LIAN, ZAMBONI, CASTAING, AUDIGUIER, LASSALLE, ANDUZE, MALBEC, BERNES, SCHINTONE, BENHADJ, JOUSSEAUME, FIEVRE, ARNAL, RIGAUD, LE GUIRIEC., GARBIN, SEIB-TAUPIN, JOUET.

PROCURATIONS

M. MARQUIER	à	M. CANEZIN
M. FERTE J.	à	Mme JOUET.
M. MARTIN	à	Mme GARBIN
Mme FERTE S.	à	Mme SEIB-TAUPIN

ABSENT : M. DELON.

SECRETAIRE : M. SANCHEZ a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : ENFANCE JEUNESSE EDUCATION – CLAP'S - tarifs du séjour été

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Clap's organisera un séjour multisports à l'attention des jeunes aussonnais.

Ces activités et sorties financées par le budget communal bénéficient des aides de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre des dispositions du Contrat Enfance Jeunesse et des redevances perçues auprès des usagers du service.

Afin de pouvoir encaisser les recettes liées à ce séjour, Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer le montant des différentes redevances en fonction des activités proposées et des quotients familiaux des usagers.

Les membres du Conseil Municipal auront à se prononcer sur la proposition ci-dessous :

DATES	CLAP'S	
	QF CAF	TARIF
Du 16 au 20 juillet 2018 Multisports ASPET (31)	< à 400	115 €
	401 - 600	125 €
	601 - 800	135 €
	801 - 950	145 €
	951-1 300	**155 €**
	1 301-1 700	170 €
	1701 - 2300	185 €
	> à 2 300	200 €
	Extérieur	310 €

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE PAR :

Voix Pour : 28
Voix Contre : 0
Abstention : 0

- D'approuver les tarifs tels que décrits ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 04 juin 2018

Le Maire,

Lysiane MAUREL

MAIRIE D'AUSSONNE * 31840 *